

Corsier-sur-Vevey, le 27 février 2025

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal 03/2025 concernant :

Réseau 2026 : restructuration du réseau Centre et Ouest des VMCV

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances était composée comme suit :

MM. Urs Schlüechter, Président, Olivier Schorer, Roch Genoud, Xavier Fonjallaz, Patrick Marrello et Patrick Groux, rapporteur. Bernard Caron absent.

La commission a siégé le mardi 25 février 2025 à la maison de commune de Corsier-sur-Vevey, en présence de Messieurs les Municipaux Bernard Schär, Michel Ceppi et Pierre-André Debétaz.

MM. Urs Schluechter, Olivier Schorer et Patrick Groux se sont rendus ensuite le jeudi 27 février à une séance intercommunale des CoFins concernées à la Tour-de-Peilz, en présence de 6 Municipaux des communes concernées et de deux responsables des VMCV pilotant le projet. Après une présentation du concept et des objectifs, de très nombreuses questions ont été posées par les commissionnaires. Cela a confirmé pour les 3 membres présents de la CoFin de Corsier du bien-fondé de cette restructuration.

Déroulement de la séance :

L'objectif est l'amélioration du réseau pour les fréquences, les places desservies, l'étendue de l'horaire, la prolongation de certaines lignes et la diminution de transbordement.

Toutes les Municipalités ont accepté l'augmentation des montants.

Le concept de boucles a été abandonné au profit de la création de lignes visant à relier directement entre eux plusieurs communes. Ainsi par exemple, on pourra se rendre directement de Corsier au gymnase de Burier.

La commune a insisté et obtenu que les lignes Fenil et Nant soient maintenues et mieux desservies. Nant aura sa propre ligne et ne sera plus un détour du bus de Fenil. L'augmentation de la participation des communes se monte à CHF 1'486'000.00 dont CHF 66'000.00 à la charge de Corsier. Les montants sont calculés par rapport à la population et aux prestations annuelles en kilomètres parcourus.

Les VMCV augmente leur offre de 30% pour une augmentation de coûts de moins de 19%. L'augmentation pour Corsier se monte à 8,65 %.

Les VMCV ont prévu l'engagement et la formation du personnel nécessaire dès l'acceptation du préavis par toutes les communes, cela a été budgétisé dans les augmentations. Si une commune refuse, c'est l'ensemble du projet qui sera abandonné et la situation actuelle perdurera.

Conclusion

La CoFin est pleinement convaincue du bien-fondé du projet et de l'amélioration que cela apportera pour les habitants de Corsier.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 03/2025 tel que présenté, soit :

- a) de prendre note et approuver l'augmentation de la contribution communale aux frais de trafic urbain dès l'exercice 2026, laquelle sera portée au budget communal dès l'exercice 2026.**

La Commission des finances

Le Président

Le rapporteur

Urs Schluechter

Patrick Groux